

Le module québécois : l'Office de la langue française

Les rapports des Québécois avec la langue française sont d'une nature très particulière. Bien sûr, comme les autres francophones du monde, ils ont apprivoisé leur langue d'une façon toute naturelle dès le premier âge. Mais, au fur et à mesure que les contacts avec l'entourage s'élargissent et que s'accroît la prise de conscience du monde dans lequel ils vivent, les Québécois se trouvent tôt ou tard aux prises avec, d'une part les magnats de la culture nord-américaine, et d'autre part les particularités de la langue parlée et écrite au Québec. Cette situation, amplifiée par une très forte volonté de vivre la modernité en français, a nécessité, au cours des vingt dernières années, plusieurs interventions de nature politique qui ont porté tant sur le statut de la langue française que sur son corpus.

Les objectifs et les activités du Rint nous amènent spontanément à limiter la description du cadre d'intervention de l'Office de la langue française, noyau du Module québécois de néologie et de terminologie, à l'aménagement de la langue elle-même, et plus spécifiquement aux activités d'ordre terminologique. Pourtant dans le contexte québécois, il existe un rapport d'influence très intime entre les activités relatives au statut et celles qui se rapportent au corpus, rapport qui justifie, d'ailleurs, des interventions concertées de l'Office.

La francisation du monde du travail a suscité un besoin énorme de recherche, de production et de diffusion de la terminologie afin de pouvoir nommer correctement en français les réalités reliées aux différents secteurs d'activité économique du Québec. C'est ainsi que s'explique et se justifie la place privilégiée de la terminologie au Québec, laquelle est l'outil de base de la francisation de l'ensemble des institutions québécoises.

L'organisation terminologique

Il ne s'agit pas ici de passer en revue tous les mécanismes de francisation mentionnés dans la législation linguistique, mais de voir qui, outre l'Office de la langue française, produit de la terminologie, dans quel but, avec quels moyens et sous quelle forme.

Les entreprises

Lors de la promulgation de la *Charte de la langue française* en 1977, la plupart des grandes entreprises se sont dotées de services de traduction et de rédaction

dont l'importance était proportionnelle à la taille de l'entreprise. La majorité des services de traduction ont fait appel à une petite équipe de terminologues pour assister les traducteurs dans la recherche terminologique qui relevait du domaine de spécialisation de l'entreprise. Il convient toutefois de mentionner la réduction considérable des effectifs des services de traduction lors de la crise économique du début des années '80.

En raison du caractère plus ou moins urgent que revêt la traduction dans l'entreprise, la recherche est assez succincte et se limite, la plupart du temps, à trouver l'équivalent, parfois une définition. La production terminologique des entreprises se restreint souvent à l'élaboration de fichiers manuels, de publications ou de mini-fichiers informatisés. De plus en plus d'entreprises tendent à automatiser leurs fichiers, ce qui ne les empêche par toutefois de diffuser cette terminologie par le réseau public de la Banque de terminologie du Québec (BTQ). C'est le cas d'IBM qui a mis sur pied, dès 1982, une base de données terminologiques en informatique, ainsi que du Canadien National, de Domtar et de Téléglobe Canada.

Les services de traduction des plus grosses entreprises publient la terminologie spécialisée dans leur domaine. Ainsi paraissent périodiquement des publications terminologiques dans le domaine des télécommunications (Téléglobe Canada et Bell Canada), de l'électricité (Hydro-

Québec

Québec), du transport (Canadien National, Air Canada). La terminologie d'entreprise est également publiée dans des périodiques. Il peut s'agir de bulletins d'une entreprise (ex. *Termino* d'IBM, *C'est-à-dire* de Radio Canada) ou de revues québécoises de nature linguistique (*Circuit*, *Meta*).

En marge de la production des entreprises, il y a celle des associations professionnelles qui produisent de façon plus ponctuelle et sporadique; à titre d'exemple, l'Ordre des comptables agréés : *Bulletin de terminologie comptable*, l'Association des hôpitaux du Canada : *Terminologie et définitions des établissements de services de santé* (français-anglais).

Les cabinets de traduction et les pigistes

Plusieurs cabinets de traduction ont été créés à la suite de la politique de francisation. Ils travaillent non seulement pour les entreprises qui ne disposent pas d'un service de traduction, mais ils traitent également le surplus de travail des grandes entreprises. Comme pour ces dernières, ce n'est que dans les grands cabinets de traduction que l'on trouve de petites équipes de terminologues. Il va de soi que les domaines sont des plus diversifiés et que le résultat de la recherche terminologique est habituellement destiné aux traducteurs des cabinets; il est donc rarement diffusé par des publications, mais il est accessible en partie par la BTQ.

Pour les pigistes, on ne peut pas vraiment parler de production terminologique puisque la recherche n'est en fait qu'un complément de la traduction. Les résultats sont simplement consignés dans des fichiers manuels. Par

ailleurs, plusieurs pigistes s'intéressent de près à la production terminologique afin de tenir leurs connaissances à jour ou de compléter leur fichier personnel.

Le milieu universitaire

La plupart des universités du Québec dispensent un enseignement en terminologie. Le besoin d'aménagements terminologiques a attiré un grand nombre d'étudiants vers cette discipline et la production terminologique est par le fait même combinée avec un objectif de formation. C'est ainsi que plusieurs mémoires de maîtrise sont rédigés par les étudiants, le plus souvent dans des domaines de pointe ou dans des domaines qui leur sont signalés comme lacunaires. A titre d'exemple, à l'Université Laval, huit projets de mémoire sont actuellement inventoriés dans les domaines suivants : intelligence artificielle, pétrole et gaz, énergie solaire, productique, cosmétologie, réadaptation, sciage du bois.

La majorité de la production terminologique en milieu universitaire se fait dans le cadre d'accords de coopération entre l'Office et une douzaine d'universités québécoises et canadiennes. Les accords de coopération signés avec les universités ont trois objectifs principaux :

- l'apprentissage de l'utilisation de la BTQ comme outil de référence;
- la participation des étudiants aux travaux de recherche terminologique systématique et ponctuelle de l'Office de la langue française;
- le stockage et la diffusion de travaux d'étudiants couronnant ainsi leurs efforts en mettant le résultat de leur recherche à la disposition de la communauté québécoise et de la communauté internationale.

Deux fois l'an, un stage est offert aux étudiants. C'est ainsi que ceux qui sont intéressés peuvent parfaire leur initiation à la terminologie en suivant à Québec un stage de formation pratique en terminologie pendant deux semaines. Pendant les quatre à six semaines qui suivent, ils peuvent s'associer à un comité de terminologie animé par un terminologue de l'Office et dont les travaux mèneront à la mise à jour de la BTQ et à la publication d'un vocabulaire ou d'un lexique. L'Office reçoit chaque année une vingtaine de stagiaires.

L'administration publique

D'après la *Charte de la langue française*, l'administration regroupe les organismes gouvernementaux, les municipalités, les établissements de santé et de services sociaux et les institutions d'enseignement. La production terminologique de l'administration est surtout concentrée dans les ministères qui disposent de services de traduction et de terminologie. Il s'agit principalement des organismes suivants : Ministère des Communications, Ministère de l'Éducation, Ministère des Affaires sociales, Ministère du Revenu, Régie de l'Assurance-maladie du Québec, Régie de l'Assurance-automobile du Québec. Les objectifs poursuivis par la production terminologique dans l'administration diffèrent de ceux des entreprises. Alors que ces dernières cherchent un outil de transfert de l'anglais au français, dans l'administration, il s'agit plutôt de recenser et d'uniformiser les terminologies qui posent des difficultés. Dans certains ministères, on retrouve également une fonction de normalisation dont il sera question dans la description des activités de l'Office.

La production terminologique

Les différents rôles de l'Office en regard de la production terminologique

A

cause du mandat qui lui a été assigné par la *Charte*, l'Office joue un rôle de catalyseur auprès

des producteurs de terminologie au Québec et ce, à plus d'un titre. Il joue en effet, des rôles d'animation, de formation, de centralisation et de diffusion de la terminologie. Pour ce qui est de l'animation, elle se concrétise par les comités interentreprises. C'est le cas, par exemple, des comités de terminologie dans le domaine des transports, des produits de la pêche, et même peut-être prochainement de la géomatique. Ce rôle d'animation est également exercé par l'Office auprès de l'administration par les commissions ministérielles de terminologie. Actuellement l'Office anime deux commissions de terminologie, dans le domaine juridique avec le Ministère de la Justice et dans le domaine de la sécurité du revenu avec la Régie des rentes du Québec. D'autres domaines à grand rayonnement tels le transport, l'environnement, la santé et l'éducation sont prévus pour la mise sur pied de commissions ministérielles de terminologie. Le rôle de ces commissions est de faire l'inventaire des termes qui relèvent des secteurs d'activités de ces ministères et de veiller à l'uniformisation et à la diffusion de cette terminologie dans leur propre ministère et dans les autres organismes intéressés par ces domaines.

L'Office joue un rôle de formation

auprès des universités en initiant des étudiants aux méthodes de recherche et de production terminologique ainsi qu'aux outils nécessaires à cette production (fiches, banques de données). La BTQ permet aussi à l'Office de centraliser et de diffuser la production terminologique des entreprises, des cabinets de traduction, des pigistes et des étudiants.

La fonction de normalisation de l'Office est assumée par la Commission de terminologie de l'Office qui émet des avis de normalisation et de recommandation. Ces avis portent sur des dossiers qui lui sont soumis ou sur les publications de l'Office; ils tiennent compte de la terminologie élaborée dans l'ensemble de la francophonie.

Les produits terminologiques de l'Office

L'Office possède un savoir-faire de plus de 20 ans dans la production terminologique et linguistique. Ainsi l'Office peut-il présenter sur le marché terminologique québécois et international une importante gamme de produits que l'on peut structurer autour de trois axes principaux :

- la Banque de terminologie du Québec, avec ses 870 000 fiches (2 000 000 termes) et ses 44 000 fiches d'inventaire des travaux de terminologie, constitue une imposante infrastructure pour la gestion et la diffusion de la terminologie;
- les vocabulaires et les lexiques. À ce jour, l'Office a publié quelque 218 ouvrages (environ 17 ouvrages terminologiques paraîtront d'ici deux ans) qui sont vendus en majorité par les Publications du Québec;
- l'Office vient de mettre au point un nouveau type de produits dits d'implantation terminologique. Ces produits sont en fait des affiches accompagnées de micro-lexiques, ils sont destinés aux travailleurs et travailleuses pour permettre aux terminologies françaises de s'implanter véritablement dans l'usage.

Conclusion

Comme nous venons de le voir, des efforts importants ont été consacrés à la recherche terminologique. Dans l'avenir, le défi de l'aménagement de la langue française au Québec, comme pour l'ensemble de la francophonie, réside surtout dans la création néologique, dont l'importance croissante n'est plus à démontrer. Dans l'environnement québécois, la solution à ce défi nous apparaît comme devant être la structuration et l'animation des composantes naturelles de la production terminologique québécoise constituées par l'administration, les entreprises et les universités. Il est impératif de créer, en concertation, la nouvelle terminologie exigée par les techniques de pointe. C'est à cette tâche que l'Office de la langue française va s'adonner dès l'automne 1989, pour amener ses partenaires à participer aux activités du Réseau international de néologie et de terminologie.

*Jean-Marie Fortin,
Directeur des productions linguistiques et terminologiques,
Office de la langue française.*